

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025 A 19 HEURES 00

<u>Présents</u>: Messieurs CHEVAUX Bruno, DEBBAH Joël, DESGOUILLE Daniel et Rodolphe, DUQUENNE Jean-Michel, CLAIROTTE Christian, LORNET Denis, Mesdames JOUILLE Jocelyne et Vanessa BERTHAUD

Absents excusés: Mme QUIZEL Aurélie et M. MARESCHAL Rémi (procurations respectives à Mme JOUILLE et M. DEBBAH)

Ordre du Jour:

Finances: * Approbation des comptes de gestion et administratifs 2024 et vote des budgets 2025 pour la commune et l'écoquartier.

* Compte-rendu de la réunion du CCAS pour l'approbation des comptes de gestion et administratif 2024 et le vote du budget 2025.

Grand Dole: annulation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – conséquences,

Eglise : étude de devis pour l'entretien des équipements campanaires et protection foudre,

Ineos/Inovyn: état des eaux souterraines, rapports 2022 et 2023, Ecoquartier Meix Ravas: étude de devis pour entretien de la voirie,

Affaires diverses

Heure début de séance : 19 heures

Finances publiques

L'Assemblée prend connaissance du budget du Centre Communal d'Action Sociale voté par les membres du bureau le 19/03/2025. Après présentation des comptes administratifs et de gestion des différents budgets de l'exercice, les Conseillers Municipaux arrêtent les résultats définitifs. Voici les montants des fonds de roulements pour les budgets commune, lotissement et CCAS. :

BUDGETS	EN EUROS
Commune	+ 61 953.13
Lotissement	- 11 275.98
C.C.A.S.	+ 2 159.46

Le fonds de roulement pour tous les budgets confondus au 01/01/2025 est de + 52 836.61 euros. A titre de rappel, il était en 2024 à + 93 117.14 euros.

Taxe locale d'habitation sur résidences secondaires, locaux meublés, logements vacants

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a de nouveau été voté en 2025 pour les résidences secondaires, les locaux meublés loués et les logements vacants. En conséquence, le Maire, pour ces résidences, logements et locaux, propose de fixer un taux d'imposition de 6 % pour 2025. Le Conseil Municipal accepte cette revalorisation.

Grand Dole

Le Maire explique les conséquences de l'annulation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal suite au recours individuel d'une administrée devant la cour administrative d'appel de NANCY. La carte communale redevient en application à la place du PLUi. La commune récupère 5ha 20ca de terres constructibles. Par contre, le lotissement dont le permis d'aménager a fait l'objet d'une déclaration d'achèvement et de conformité de travaux, il y a moins de 5 ans, reste soumis aux règles PLUi jusqu'en novembre 2026.

Eglise

La société ETEB LUCOTTE désignée par la municipalité pour l'entretien des équipements campanaires et la protection foudre a cessé son activité.

La commune a sollicité en conséquence, deux autres sociétés spécialisées en la matière les sociétés BODET Campanaire et PRETRE & Fils.

Après étude des contrats proposés, le Conseil Municipal opte pour la SAS PRETRE & Fils basée à VAROIS et CHAIGNOT et représentée par M. PRETRE pour sa meilleure approche, sa venue sur place, sa rencontre avec le Maire et la remise d'un rapport détaillé de l'équipement existant. La maintenance contractuelle de ces équipements représente un coût annuel de 230€ HT.

INEOS INOVYN

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de l'état des eaux souterraines en 2022 et 2023 émis par INEOS INOVYN. Les résultats sont dans la continuité de ceux des années précédentes, mettant en évidence la décroissance des concentrations dans le panache et l'adéquation du périmètre de restriction d'usage aux enjeux considérés. Les concentrations de chlorures ont augmenté aux abords de la Saône sur la commune de LOSNE. Selon le rapport, cela est dû à l'étiage sévère et prolongé de la Saône amorcé à la fin de 2019 entrainant une intrusion salée vers la nappe d'accompagnement. Le Conseil Municipal n'émet pas d'observation particulière.

ECO-QUARTIER

La rue des Chênes doit recevoir du gravier concassé pour combler les dalles alvéolaires. Un devis de 3340.80€ TTC de Jean-Emmanuel MUGNIER est à l'étude. Le Conseil Municipal souhaite pouvoir comparer ce devis avec d'autres offres commerciales.

SIDEC

L'Assemblée prend connaissance de la facture du forfait pour la mise à disposition des services informatiques et numériques du SIDEC. Elle s'élève à 3 148.50 € TTC et comprend la mise à disposition du nouveau GEOJURA, progiciel de gestion du cadastre ouvert à la consultation depuis janvier 2025.

Bois

- L'achat de la parcelle ZI 67 est en cours, le dossier est en préparation chez le notaire.
- Le comptage des lots d'affouage aura lieu le 19 Avril 2025 à 9 heures vers l'autoroute.

Logement locatif

Le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire actuel du petit logement au-dessus de la mairie quittera les lieux le 15/06/2025. Le Maire a accepté la demande d'un particuliers pour louer ce logement. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Voirie

Le Maire indique que la Société DFC2A a nettoyé toutes les rues du village le 6 Mars 2025 pour un coût de 1 135.75 € TTC.

Fin de la séance : 21 heures 30

Le Maire, Bruno CHEVAUX



Le Secrétaire de Séance, Christian CLAIROTTE

DELIBERATIONS PRISES à l'unanimité *	
D252103006	Approbation du compte de gestion Commune
D252103007	Approbation du compte administratif Commune
D252103008	Affectation de résultat Commune
D252103009	Approbation du compte de gestion Lotissement
D252103010	Approbation du compte administratif Lotissement
D252103011	Affectation de résultat Lotissement
D252103012	Taxe sur résidences secondaires, locaux meublés et logements vacants
D252103013	Acceptation du devis d'entretien d'équipements campanaires et protection foudre
D252103014	Rapport INEOS et INOVYN eaux souterraines
*Les délibérations sont consultables en mairie	